

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY**LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN**

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 22 septembre 2026.

DECIDE**Article 1er**

Sont nommés membres du jury du 5^{ème} et 7ème semestre pour l'année universitaire 2026-2027 de la spécialité mécanique les enseignants suivants :

- BARBE Fabrice
- BAREILLE Olivier
- BEN AZZOUNA Mouldi
- BRETEAU Thomas
- HADJADJ Abdellah - *président du jury*
- LEMOSSE Didier
- MEYER André
- RENOUX Mariana
- VERVISCH Luc

Article 2

Le directeur du département MECANIQUE, HADJADJ Abdellah, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

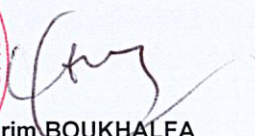
Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 22 septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA



DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 22 septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury du 6^{ème} et 8^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 de la spécialité mécanique les enseignants suivants :

- BARBE Fabrice
- BEN AZZOUNA Mouldi
- BRETEAU Thomas
- HADJADJ Abdellah - *président du jury*
- HARDY Sophie
- KHALIJ Leïla
- LEMOSSE Didier
- MEYER André
- PAGNACCO Emmanuel

Article 2

Le directeur du département MECANIQUE, HADJADJ Abdellah, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 22 septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

DECISION PORTANT NOMINATION DE JURY

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment en ses articles L613-1, L712-2 et L715-3 ;
Vu la circulaire N°2000-033 du 1^{er} mars 2000 portant sur l'organisation des examens dans les établissements publics de l'enseignement supérieur (NOR : MENS0000500C) ;
Vu la proposition du directeur de département MECANIQUE du 22 septembre 2026.

DECIDE

Article 1er

Sont nommés membres du jury du 9^{ème} et 10^{ème} semestre pour l'année universitaire 2026-2027 de la spécialité mécanique les enseignants suivants :

- BARBE Fabrice
- BAREILLE Olivier
- EL HAMI Abdelkhalak
- HADJADJ Abdellah - *président du jury*
- HARDY Sophie
- MEYER André
- PAGNACCO Emmanuel
- VERVISCH Luc
- VIEILLE Benoit

Article 2

Le directeur du département MECANIQUE, HADJADJ Abdellah, est désigné président du jury. A cet effet, il reçoit par la présente décision délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte.

En cas d'empêchement du président désigné à l'alinéa précédent, le jury peut être présidé soit par le directeur des formations et de la vie étudiante, qui reçoit alors à ce titre délégation du directeur de l'INSA Rouen Normandie afin de présider le jury en son nom et pour son compte, soit par le directeur de l'INSA Rouen Normandie lui-même.

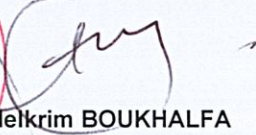
Article 3

Le président du jury précédemment désigné est chargé de l'application de la présente décision.

A Saint-Etienne du Rouvray

Le 22 septembre 2026

Le directeur de l'INSA Rouen Normandie,



Mourad Abdelkrim BOUKHALFA